



Décision n° 39/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer contrat de travail avec :

- Madame VEUILLE Laurie en tant qu'agent d'entretien du 25 janvier au 2 février 2025,
- Madame GÉRARD Manon en tant qu'esthéticienne du 25 au 30 janvier 2025,
- Madame GARNIER Jessica en tant qu'esthéticienne du 25 janvier au 24 juillet 2025,
- Madame JEAN--ZODROS Lylia en tant qu'esthéticienne le 1er février 2025,
- Madame VERDON Naomie en tant qu'agent d'accueil du 27 janvier au 31 août 2025,

Fait à Jonzac,

Le **24 JAN. 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU